

Département : AISNE.

Arrondissement : SOISSONS.

Canton : Villers-Cotterêts.



MAIRIE DE LARGNY SUR AUTOMNE

2 rue Saint Denis

Tel /Fax 03.23.96.71.10

E-mail : communelargnysurautomne@orange.fr

**ARRETE DE LA MAIRE CONSTATANT L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE
COMMUNAL
2025-02**

La Maire de la Commune de Largny sur Automne,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-3.

Vu l'arrêté de la maire en date du 23/03/2024 constatant la vacance du bien sis à Largny-sur-Automne (Aisne) cadastré :

Section **A** numéro **133** pour une contenance de **3 ares 50 centiares**, soit **350m²**.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08/04/2025 autorisant l'incorporation dudit bien dans le patrimoine communal,

Considérant qu'il convient dès lors d'incorporer le bien dans le patrimoine communal,

ARRETE

Article 1 : le bien sis à Largny-sur-Automne (Aisne), cadastré ;

Section **A** numéro **133** pour une contenance de **3 ares 50 centiares**, soit **350m²**.

Est incorporé dans le domaine communal.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au service de la publicité foncière de LAON.

Article 3 : Madame la Maire est chargée en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



A Largny sur Automne, le 22/04/2025
La Maire,